



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cyclomoteurs

Question écrite n° 77685

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre chargé de l'industrie sur l'éventualité de la mise en place d'une prime pour l'achat d'un vélo ou scooter électrique afin de développer l'acquisition de ce mode de locomotion comme l'expérience a été faite pour les voitures électriques en 2008. Il lui demande si ce projet est d'actualité et dans quelles conditions il est envisagé.

Texte de la réponse

Le marché du deux-roues électrique, encore embryonnaire en France, présente un potentiel de développement important, car ce mode de déplacement devrait contribuer à réduire à la fois les émissions de CO2 et de polluants et les nuisances sonores dans les centres-villes. Il offre aux industriels implantés en France, notamment Peugeot motocycles et Matra, des perspectives de développement basées sur des offres innovantes et de qualité. Les ventes de scooters électriques sont estimées à moins de 2 000 unités en 2008 en France, alors qu'elles sont de plusieurs millions en Asie, notamment en raison de l'interdiction de l'utilisation de scooters à moteur thermique dans une cinquantaine de grandes villes en Chine. Toutefois, les performances des scooters vendus en Asie sont considérées comme inadaptées aux attentes des consommateurs européens, que ce soit en termes d'autonomie ou de vitesse. Leur vente sur le marché français pourrait même avoir un impact négatif, mettant en péril l'avenir de ce mode de déplacement respectueux de l'environnement. C'est la raison pour laquelle, lors des 22e rencontres nationales du transport public, organisées par le Groupement des autorités responsables de transport à Nice en novembre 2009, Christian Estrosi, alors ministre chargé de l'industrie a proposé de mener une réflexion afin d'étudier l'opportunité d'une prime pour l'achat d'un deux-roues électrique, par exemple sur le modèle du bonus-malus écologique pour les véhicules particuliers et sous condition de critères techniques. À ce jour, cette proposition n'a pas fait l'objet d'arbitrage interministériel qui, si son principe était effectivement retenu, en définirait les modalités (montant, calendrier, conditions).

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77685

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : Industrie

Ministère attributaire : Industrie, énergie et économie numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mai 2010, page 4889

Réponse publiée le : 11 janvier 2011, page 249